



PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre.

**Séance du 11 Avril 2026 – 14h00 à Bastelicaccia
Salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
Celavu Prunelli**

L'an deux mille vingt-six, le onze avril 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Celavu Prunelli réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI président de la communauté de communes Celavu Prunelli, a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Jules Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Pierre POLI, Dominique VINCENTI.

Absent représenté : CALLEBAUT Valérie (par Jules Pierre BARTOLI).

Secrétaire de séance élue : Julie POGGI

1. Rappel du cadre juridique

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code.

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

Le président de la communauté ou son représentant est président de droit de la commission d'appel d'offre.

Le président rappelle que ces opérations constituent des opérations électorales et que le présent procès-verbal sera transmis sans délai au représentant de l'État dans le département.

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président rappelle enfin que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces opérations, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

2. Vérification du quorum

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 23

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Quorum requis : 12

Le quorum est atteint. Les opérations peuvent valablement se dérouler.

3. Dépôt des listes

Les listes suivantes ont été régulièrement déposées auprès du président préalablement à la présente séance :

N° de liste	Candidats titulaires	N° de liste	Candidats suppléants
Liste n° 1	M. Pierre POLI M. Pierre François BELLINI M. Jean-Pierre CAUX M. Jean PITTILONI Mme Marie-Pierre COLOMBANI	Liste n° 1	Mme Marie France ORSONI M. Achille MARTINETTI M. Dominique VINCENTI M. François CHIARASINI M. Félix BRUSCHI

Le président constate que les listes ont été régulièrement déposées et déclare la liste des candidatures close.

4. Élection des membres titulaires

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires.

Le dépouillement est effectué par le président assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23

Sont proclamés membres titulaires de la commission de délégation de services publics :



Au titre de la liste n° 1 :

- M. Pierre POLI
- M. Pierre François BELLINI
- M. Jean-Pierre CAUX
- M. Jean PITTILONI
- Mme Marie-Pierre COLOMBANI

5. Élection des membres suppléants

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres suppléants.

Le dépouillement est effectué par le président assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23

Au titre de la liste n° 1 :

- Mme Marie France ORSONI
- M. Achille MARTINETTI
- M. Dominique VINCENTI
- M. François CHIARASINI
- M. Félix BRUSCHI

6. Composition définitive de la commission de délégation de services publics

À l'issue des opérations électorales, la commission d'appel d'offre est ainsi composée :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, président de la communauté
Membre titulaire	Pierre POLI
Membre titulaire	Pierre François BELLINI

Pour l'autorité compétente par délégation



Qualité	Nom et prénom
Membre titulaire	Jean-Pierre CAUX
Membre titulaire	Jean PITTILONI
Membre titulaire	Marie Pierre COLOMBANI
Membre suppléant	Marie-France ORSONI
Membre suppléant	Achille MARTINETTI
Membre suppléant	Dominique VINCENTI
Membre suppléant	François CHIARASINI
Membre suppléant	Félix BRUSCHI

7. Clôture

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 11 Avril 2026 à 16h00, a été signé par :

Qualité	Nom	Signature
<u>Président de séance</u>	Noël Dominique LIVRELLI	
<u>Secrétaire de séance</u>	Julie POGGI	